

		Réf. :
	Allaitement maternel en structure d'accueil	Date : 03/07/2012 Pôle : Pilotage et coordination Thème : Alimentation

Allaitement maternel et mode d'accueil



L'allaitement maternel en crèche ou chez une assistante maternelle est possible quand la mère le désire.

Confier son enfant ce n'est pas forcément le sevrer et l'allaitement peut se faire entre autre par des biberons de lait recueilli par la mère.

Les modalités d'allaitement seront alors évoquées et organisées avant l'accueil de l'enfant (y compris la possibilité d'allaiter sur place).

Pour les assistantes maternelles, il est important que cette organisation figure dans le contrat d'accueil et de travail.

Continuer à allaiter tout en travaillant présente de nombreux avantages : santé de l'enfant, lien mère-enfant.

Travail ne veut donc pas dire sevrage : cela dépend du projet de la mère et du couple, du type et de l'organisation du travail (durée, pénibilité, éloignement, ...) et du bébé. Beaucoup de femmes allaitent tout en travaillant.

Le rôle du père est primordial pour soutenir la maman.

Que dit la loi :

Plusieurs dispositions visent à faciliter l'allaitement par les mères qui ont repris le travail, elles figurent dans le Code du travail.

- l'allaitement (dans l'établissement ou ailleurs) est un droit pendant la 1^{ère} année de l'enfant. Les mères ont, pour ce faire, une heure par jour (articles L224-2 ET L224-3 du code du travail). Cette heure est répartie en 2 périodes de trente minutes (article R224-1), une le matin et une l'après-midi.
- Attention, dans les textes, ces pauses n'étant pas considérées comme du travail effectif, ne sont pas rémunérées, sauf si la convention collective prévoit le contraire.
- Par ailleurs, comme la femme enceinte, la femme allaitante peut bénéficier, dans certains postes à risques, d'un aménagement des tâches à accomplir.

Recommandations pour la mère de l'enfant désirant poursuivre un allaitement maternel.

Deux solutions.

- Votre bébé est proche du lieu de travail

Vous pouvez vous déplacer pour donner une ou plusieurs tétées au cours de la journée.

- Votre bébé est trop éloigné ;

Il faut donc organiser les repas de la journée et procéder au recueil du lait.

Commencer à vous préparer avant la reprise du travail :

Une organisation est nécessaire :

- Apprendre à tirer son lait.
- Préparer un stock de lait d'avance et organiser le recueil et le stockage.
- Habituer votre bébé pour qu'il accepte le lait maternel tiré (par exemple en demandant à une autre personne de donner le biberon ou à la tasse si refus du biberon)
- Informer votre employeur en cas de recueil de lait sur le lieu de travail (notamment mise à disposition d'un local confortable et d'un réfrigérateur pour entreposer le lait).

Votre lait va être conservé et non pas bu directement par votre enfant. Aussi l'hygiène depuis le recueil jusqu'à la consommation par votre enfant est indispensable.

Comment tirer son lait

Plusieurs techniques possibles :

Expression manuelle.

Tire-lait manuel

Tire-lait électrique

Hygiène :

- Le lavage des mains est indispensable avant toute manipulation
- Le recueil du lait maternel nécessite aussi une hygiène des seins et des mamelons :
Un lavage quotidien dans le cadre d'une toilette habituelle est suffisant
- Il est primordial de laver les biberons et le matériel de recueil immédiatement après chaque utilisation :
 - soit à la main avec de l'eau chaude et du liquide vaisselle avec l'aide d'un goupillon,
 - soit au lave-vaisselle en utilisant un cycle à 65°C.

Le contenant de conservation peut ne pas être stérile, à condition qu'il soit propre et sec

Les tire-lait sont une source potentielle de contamination et nécessitent un nettoyage soigneux et une désinfection: à chaque utilisation, laver soigneusement la tétérèlle et le flacon de recueil du lait avec du liquide vaisselle et rincer. L'usage du lave vaisselle avec un cycle amenant l'eau à 65°C est efficace et autorisé, mais ne dispense pas d'un lavage soigneux au préalable.

Juste avant de tirer le lait, il est également recommandé de porter à ébullition la tétérèlle et le flacon de recueil dans une casserole d'eau. Pour faciliter leur refroidissement, il convient de vider l'eau. Ne pas rincer tétérèlle et flacon de recueil sous l'eau du robinet.

Les systèmes chimiques dits de stérilisation à froid ne sont pas recommandés.

Si les conditions d'installations sur le lieu de travail ne sont pas adéquates il est conseillé de rincer tout le matériel à l'eau froide pour éviter une prolifération bactérienne et pour éviter que le lait caille. Un lavage sera effectué ensuite.

Le choix du récipient :

Le lait sera conservé dans des biberons de préférence en verre ou en plastique polypropylène ou polycarbonate transparent.

Une technique à respecter :

- Si le volume souhaité de lait à conserver est recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli à chaque extraction dans le biberon (appelé dès lors biberon de conservation), fermer ce biberon (obturateur et capuchon) et placer ce biberon directement dans un réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 4°C.
- Si le volume souhaité de lait n'est pas recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli à chaque extraction dans un biberon dit de recueil, le refroidir et verser le lait refroidi dans le biberon de conservation, refermer le biberon (obturateur et capuchon) et placer le biberon dans un réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 4°C tant que le volume souhaité n'est pas atteint.

La conservation

• Au réfrigérateur :

Une fois le lait maternel recueilli, il est versé dans un biberon et mis au réfrigérateur.

Placer le lait immédiatement après le recueil dans le réfrigérateur

Ne pas conserver dans la porte du réfrigérateur où il y a de grandes variations de température.

Le réglage du réfrigérateur doit être entre 0 et + 4°C maximum.

Noter sur le biberon la date, l'heure du premier recueil et le nom de votre enfant.

Durée de conservation au réfrigérateur :

Au maximum 48 heures (si le biberon n'est pas consommé dans les 24 premières heures, il peut être congelé).

• Au congélateur :

Placer votre lait immédiatement après le recueil ou dans un délai de 24 heures après réfrigération.

Le thermomètre de contrôle doit afficher - 18°C. Certains appareils sont équipés d'une touche « Super » = phase de congélation.

Noter sur le biberon la date, l'heure du premier recueil et le nom de votre enfant.

Durée de conservation

4 mois maximum à - 18°C à condition qu'il n'y ait pas de rupture de la chaîne du froid.

Conseils

- Ne pas recongeler du lait décongelé.
- Ne pas placer le lait dans un freezer (bac à glaçons du réfrigérateur), car la température n'y est pas assez basse.
- Ne pas ajouter de lait de femme fraîchement recueilli à un biberon de lait congelé.
- Veiller à ne remplir le biberon qu'aux trois-quarts en prévision de l'augmentation du volume provoqué par la congélation.

Précautions lors de la décongélation :

La date et l'heure de décongélation doivent être reportées sur le lait décongelé.

Le biberon non entamé devra être proposé à l'enfant dans les 24 heures maximum, à condition qu'il soit stocké au réfrigérateur à une température inférieure à 4°C.

Précautions lors du transport du lait.

Le transport devra être fait dans un sac isotherme avec pack de glace et placer le biberon de lait au réfrigérateur à l'arrivée chez l'assistante maternelle ou dans la structure.

En résumé : retenir quelques principes essentiels :

- Recueillir le lait avec soin.
- Le conserver dans de bonnes conditions.
- Au congélateur, cela permet de constituer une petite réserve toujours disponible.
- Au réfrigérateur en le recueillant jour après jour.

En résumé : durée totale de conservation au réfrigérateur : 2 jours maximum

- Jour 1 = jour de recueil et de stockage à domicile
- Jour 2 = jour de transport, stockage et consommation à la crèche ou chez l'assistante maternelle.

Maintenir l'allaitement maternel en dehors des temps de crèche :

La production de lait maternel s'adapte naturellement au rythme des tétées. Si le bébé reçoit à la crèche un lait artificiel, cela ne n'empêche pas la maman de maintenir les tétées au sein lorsque le bébé est avec elle (matin et soir, les week end et jours fériés, la nuit).

Schéma récapitulatif

Recueil par la mère dans des conditions d'hygiène adaptées	Consommation dans les 4 heures qui suivent le recueil		
Conservation au réfrigérateur 4°C après recueil par la mère dans des conditions d'hygiène adaptées	Transport en sac isotherme avec pack de glace	Consommation dans les 48h après recueil	Mise en température au bain marie ou chauffe biberon
Conservation au congélateur -18°C après recueil par la mère dans des conditions d'hygiène adaptées	Transport en sac isotherme avec pack de glace	Décongeler consommation dans les 24h si conservation à 4°C	Mise en température au bain marie ou chauffe biberon
		Décongeler consommation dans l'heure si conservation à température ambiante	Mise en température au bain marie ou chauffe biberon

Recommandations aux professionnels de la petite enfance. Lorsque la mère de l'enfant confié désire poursuivre l'allaitement maternel.

L'allaitement est effectué soit sur place au sein, soit par les biberons de lait maternel que la famille apporte chaque jour.

Procédure d'hygiène à appliquer à la réception des biberons de lait :

- se laver les mains avant toute manipulation,
- limiter le nombre de manipulations et n'accepter que des biberons prêts à l'emploi,
- vérifier les conditions de transports dans un sac isotherme avec pack de glace,
- vérifier que les biberons soient étiquetés, au nom de l'enfant avec l'heure et la date du recueil du lait et l'heure de sortie du congélateur pour le lait congelé,
- placer les biberons dans le réfrigérateur (température comprise entre 0 et 4°C).

Ne pas les mettre dans la porte du réfrigérateur (trop grandes variations de températures).

Il faut s'assurer que la crèche dispose de tétines adaptables sur le biberon de la maman.

Démarche qualité :

Chaque matin, la température du frigo est notée sur le document HACCP.

Au moment du repas

Ne pas utiliser le four à micro-ondes (Agence française de sécurité sanitaires des aliments en date du 17 octobre 2005) préjudiciable à la qualité nutritionnelle du lait.

Biberon non congelé :

Réchauffer sous l'eau chaude ou dans un chauffe-biberon.

Biberon congelé :

Attention, l'établissement n'accepte le lait tiré au maximum dans les 7 jours précédant la consommation.

Réchauffer sous l'eau tiède, puis sous l'eau chaude ou dans un chauffe-biberon afin d'éviter un choc thermique préjudiciable à la qualité nutritionnelle du lait.

Agiter le biberon afin de mélanger et tester la température du lait sur le poignet.

Ne pas s'inquiéter de l'odeur et de l'aspect du lait qui est parfois trouble, mousseux, de couleur variable.

Jeter ce que l'enfant n'a pas bu : le lait doit être consommé dans l'heure suivant la sortie de réfrigérateur.

Délai de conservation

Lait réfrigéré :

48 heures à partir de l'heure de recueil notée par les parents sur l'étiquette.

Lait congelé :

48 heures à partir de l'heure de sortie du congélateur notée par les parents sur l'étiquette.

Procéder au nettoyage immédiat des biberons à l'eau et au produit vaisselle avec l'aide d'un goupillon propre et fréquemment renouvelé . Goupillon nettoyé en machine à laver et changé tous les 2 mois .

Rendre les biberons à la famille dans le sac isotherme.

✂

Modèle de convention :

Je soussignée Madame... ..Monsieur... . déclare avoir pris connaissance des informations relatives à l'allaitement de mon enfant, accueilli en crèche, par l'intermédiaire de biberon de lait maternel et m'engage à respecter : Les consignes d'hygiène précisées.

En cas de doute sur la qualité du lait à donner à mon enfant, par son aspect, pour un conditionnement ou un transport inadéquat, j'autorise la directrice/le directeur de l'établissement à proposer à mon enfant un autre aliment adapté.

Fait à

le

Signature de la mère Signature du père